

# La durée du travail des moins de 18 ans

La durée du travail des mineurs dépend de leur âge :

Règles \ Age	Moins de 18 ans	Moins de 16 ans
<b>Durées quotidienne et hebdomadaire maximales</b>	8 heures par jour et 35 heures par semaine (dérogation possible accordée par l'inspecteur du travail)	Moins de 15 ans : 7 heures par jour et 32 heures par semaine. Moins de 16 ans : 7 heures par jour et 35 heures par semaine.
<b>Pauses</b>	Au moins 30 minutes de pause toutes les 4 h 30 de travail maximum	
<b>Repos quotidien</b>	Au moins 12 heures consécutives	Au moins 14 heures consécutives
<b>Travail du dimanche</b>	Dérogation possible	Interdit
<b>Le repos hebdomadaire</b>	Au moins 2 jours consécutifs de repos	
<b>Travail des jours fériés</b>	Interdit	
<b>Travail de nuit</b>	Interdit entre 22 h 00 et 6 h 00	Interdit entre 20 h 00 et 6 h 00